

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 2 JUILLET 2026****Présents** : 74**Votants** : 80**Pouvoirs** : 6

(cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Jean-Luc DI MARCO**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 25 juin 2026**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°07

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'organisation du service « piscine »,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTE

	Pôle	Service	Cadre d'emploi	Libellé de l'emploi	Durée hebdo	Type de poste	Augmentation de la masse salariale annuelle
Emploi Supprimé	CSVA	Piscine	ETAPS	MNS	35H	Permanent	
Emploi créé	CSVA	Piscine	ETAPS	Cheffe de bassin	35H	Permanent	856€

	Pôle	Service	Cadre d'emploi	Libellé de l'emploi	Durée hebdo	Type de poste	Augmentation de la masse salariale annuelle
Emploi Supprimé	ADG	Direction générale	Attaché.es — Ingénieurs	Directeur général des services / Directrice générale des services	35H	Permanent	



Emploi créé	ADG	Direction générale	Attaché.es — Ingénieurs	Directeur général des services / Directrice générale des services	35H	Fonctionnel	En fonction du grade d'origine de l'agent
-------------	-----	--------------------	-------------------------------	--	-----	-------------	---

AVANCEMENTS DE GRADE

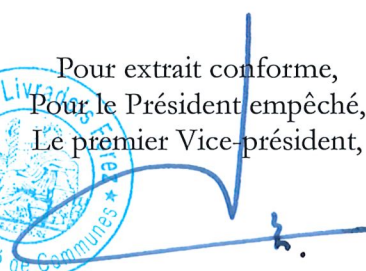
Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Emplois supprimés	Emplois créés	Nombre de postes	Motif
Animateurs	17h30	Animateur	Animateur Pal 2 ^{ème} classe	1	Ancienneté
Adjoint administratifs territoriaux	13h30	Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	1	Promotion interne dérogatoire

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 303 €.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver :
 - o les modifications de postes ci-dessus présentées ;
 - o les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;
 - o les créations de postes ci-dessus présentées ;
 - o les avancements de grade ci-dessus présentés, qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
 - o la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
 - o l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
Le premier Vice-président,



Didier DORÉ

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 9 juillet 2026